



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légele

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-4095 REV. 1

JAN 24 1989

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electro-Mechanical Precision Balance

APPLICANT / REQUÉRANT:

Sartorius GmbH
Weender Landstrasse 94-108
D-3400 Gottingen
Federal Republic of Germany

MODEL(S) / MODÈLE(S):

G150D-*K2

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Balance de précision électro-mécanique

MANUFACTURER / FABRICANT:

Sartorius GmbH
Federal Republic of Germany
République fédérale de l'Allemagne

RATING / CLASSEMENT:

152 x 0.001 ct/carats
OR/ou
111 x 0.001 g

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a top loading electro-mechanical balance. Weight is sensed using an electro-magnetic force compensation principle. The balance is fitted with lockable levelling feet and a bullseye level and must be operated with a draft shield as the weight increment and sensitivity are such that air currents will prevent the balance from having a true zero. This balance is fitted with a + and - indication to the left of the weight display; when both are off, a zero display indicates that the zero position is accurate to $\pm 1/4$ of an increment.

The operating programs for this device are coded in a non-volatile memory (EEPROM Electronically Erasable PROM). These codes are accessible for change through the keyboard once an internal switch has been enabled. When the device has dual units of measure capability, there will be two codes for calibration, both will be disabled to meet the requirements of SGM3.10. This will also disable the "CAL" switch.

The device is equipped with operator controls which perform the following functions:

ON/OFF - Switches the display ON or OFF.

CAL - to calibrate the balance. An internal switch locks this system.

W1/W2 - Switches the display from carats to grams or vice versa.

TARE - Returns weight of empty container to zero balance. This key may also be used to switch display ON.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une balance électro-mécanique à plateau en tête. Le poids est détecté suivant le principe de la compensation par force électro-magnétique. La balance est munie d'un dispositif à blocage automatique de mise de niveau et doit être équipée d'un coupe-air, leur graduation et leur sensibilité étant telle que des courants d'air peuvent empêcher la balance de présenter un zéro réel. Les signes + et - apparaissent à la gauche de l'indicateur. Lorsque ces deux signes ne sont pas affichés, une indication de zéro signifie que la position du zéro est précise à $\pm 1/4$ d'échelon.

Les programmes d'exploitation de l'appareil sont codés dans une mémoire non volatile (EEPROM, mémoire morte programmable effaçable électroniquement). Ces codes sont accessibles à des fins de modification par l'entremise du clavier une fois qu'un commutateur interne est activé. Lorsque l'appareil comporte des unités doubles de mesure, il doit y avoir deux codes d'étalonnage qui doivent être invalidés tous les deux afin de satisfaire aux exigences de la directive ministérielle SGM3.10. La touche d'étalonnage sera du même coup désactivée.

L'opérateur dispose de commandes permettant de réaliser les fonctions suivantes:

La touche ON/OFF (mise en circuit/hors circuit) permet de mettre l'appareil en circuit ou hors circuit.

La touche CAL (étalonnage) sert à étalonner l'appareil. Le verrouillage de ce mode est assuré par un interrupteur interne.

La touche W1/W2 fait passer l'affichage en carats aux grammes et vice versa.

La touche TARE ramène le poids des contenants vides à la position d'équilibre du zéro. Elle peut également être utilisée pour mettre le dispositif d'affichage en circuit.

Three holes have been machined in the base. Two in the front face and one underneath. These holes provide access to the calibration lock, linearity adjustment, and temperature resistor adjustment.

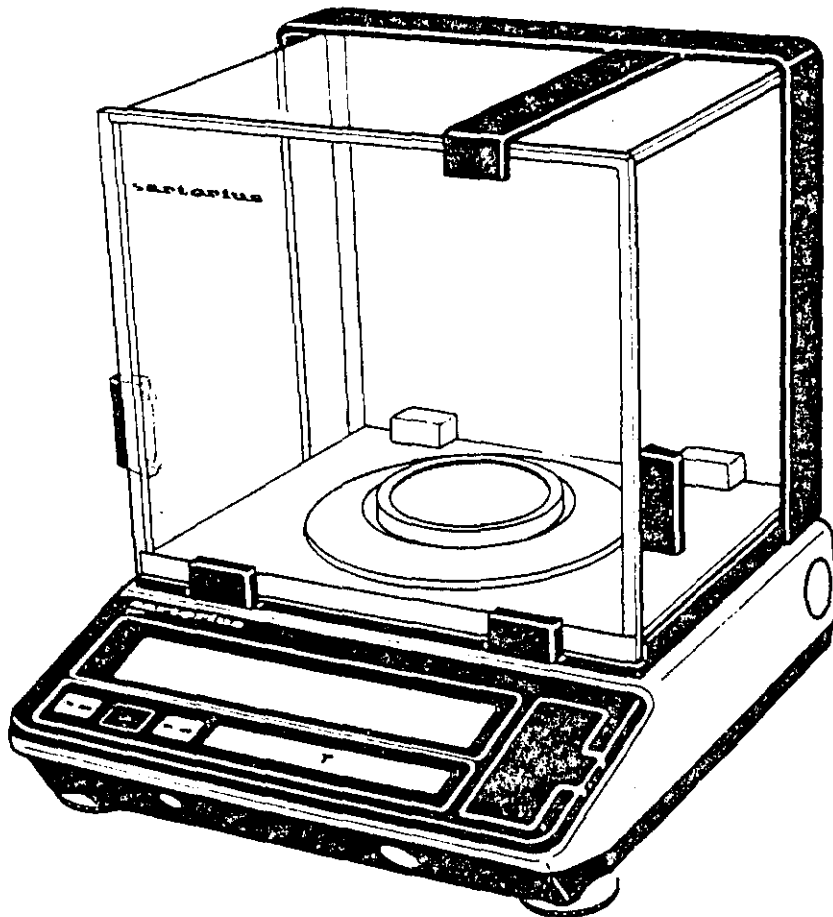
Trois trous ont été usinés dans le socle, deux à l'avant et un en dessous, afin de permettre l'accès aux dispositifs de verrouillage du mode d'étalonnage ainsi qu'aux organes de réglage de la linéarité et à ceux des résistances de température.

This device is for use in weighing precious metals and other commodities of comparable value, or determination of dockage in the grain industry, and must be installed on a solid, stable surface free from vibration and in an environment free from air currents.

Cette balance ne doit être utilisée que pour peser les métaux précieux et d'autres marchandises de valeur comparable, ou pour détermination de qualité dans l'industrie du grain, et doit être installée sur une surface solide et stable non exposée aux vibrations et aux courants d'air.

This device is exempt from the requirements of sections 8, 9.2 and 9.6 of SGM3.

Cette balance est exemptée des exigences des directives ministérielles SGM3/8, SGM3/9.2 et SGM3/9.6.



APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) de appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

JAN 24 1989

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale